

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Klondike Silver Corp.

Interdit à Klondike Silver Corp., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 mai 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 16 octobre 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0257

6.5.2 Révocations d'interdiction

BioMatera inc.

Révoque la décision 2013-FIIC-0105, prononcée le 3 mai 2013, adressée à BioMatera inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 16 octobre 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0258